



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2023-121

PUBLIÉ LE 5 JUIN 2023

Sommaire

4_SGAMI Sud Est_Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur Sud Est / 84_SGAMI Sud Est_Bureau du recrutement_DRH

84-2023-06-02-00007 - Arrêté préfectoral -composition jurys chargés de la notation de l'épreuve d'entretien PA 2023-5 (8 pages) Page 3

69_Préf_Préfecture du Rhône /

84-2023-05-26-00009 - Arrêté préfectoral n° SGCD_DRH_BPE2R_2023_05_26_09 du 26 mai 2023 relatif à la liste des candidats admissibles au recrutement sans concours d adjoints administratifs de l intérieur et de l outre-mer au titre de l année 2023. (4 pages) Page 11

69_Rectorat de Lyon /

84-2023-05-31-00005 - Arrêté n°2023-43 du 31 mai 2023 portant délégation de signature en matière d ordonnancement secondaire pour les affaires relevant du recteur d académie (8 pages) Page 15

84-2023-05-31-00006 - Arrêté n°2023-44 du 31 mai 2023 portant délégation de signature en matière d ordonnancement secondaire pour les affaires relevant du recteur de région académique (6 pages) Page 23

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'offre de soins professions

84-2023-06-05-00001 - Arrêté 2023-110014 PUI BSM (2 pages) Page 29

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction générale

84-2023-06-05-00002 - Arrêté n° 2023-16-0081 du 5 juin 2023 portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du CHU de Grenoble Alpes (Isère)?? (3 pages) Page 31



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° SGAMISED RH-BZREC-2023-05-30-01
fixant la composition des jurys chargés de la notation de l'épreuve d'entretien
pour le recrutement des policiers adjoints de la police nationale
session numéro 2023/5, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est.**

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud-est

VU l'article 55 de la loi n° 2021-646 du 25 mai 2021 pour une sécurité globale préservant les libertés ;

VU les articles L. 411-5 à L. 411-6 et R. 411-4 à R. 411-9 du code de la sécurité intérieure ,

VU le décret n° 2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et du code de la sécurité intérieure ,

VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 24 août 2000 fixant les modalités de recrutement et de formation des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes ,

VU l'arrêté ministériel du 30 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 6 juin 2006 portant règlement général d'emploi de la police nationale et abrogeant l'arrêté du 24 août 2000 modifié fixant les droits et obligations des adjoints de sécurité recrutés au titre du développement d'activités pour l'emploi des jeunes ,

VU la circulaire du 2 janvier 2020 INTC1932600C relative aux adjoints de sécurité de la police nationale,

VU l'arrêté préfectoral du 15 mai 2023 fixant la composition du jury chargé de la notation des épreuves sportives du recrutement à l'emploi de policiers adjoints de la police nationale session numéro 2023/5, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est.

SUR la proposition du Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité ;

ARRÊTÉ

Article 1 : La composition de la commission de sélection chargée de la notation de l'épreuve d'entretien pour le recrutement de policier adjoint de la police nationale –session 2023/5, organisée dans le ressort du SGAMI ,Sud-Est est fixée comme suit :

Patricia GONACHON, Commissaire général, Ministère de l'intérieur,
Manuel ARCHER, Commissaire, Ministère de l'intérieur,
Christophe LAULAN, Commissaire, Ministère de l'intérieur,
Pierrick MANTEL, Commissaire, Ministère de l'intérieur,

Josselyne MASSOCO, Commandant divisionnaire fonctionnel, Ministère de l'intérieur,
David ODETTO, Commandant divisionnaire fonctionnel, Ministère de l'intérieur,
Pierre-Jean TINGRY, Commandant divisionnaire fonctionnel, Ministère de l'intérieur,
Jean Yan FERRANDES, Commandant divisionnaire, Ministère de l'intérieur,
Loic AUDOUX, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Damien BACCONNIER, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Hubert BARDONNET, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Jean-Pierre BRUNETTO, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Pascal BRUNO, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Laurence CAVALIE, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Stéphane CERNA, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Cédric CHAUVOT, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Benoit CHEVRANT-BRETON, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Anne-Sophie DORKEL, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Alexandra DOUCET, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Thierry FADY, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Nathalie FEHRENBACHER, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Frédéric FUHRER, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Anthony HAPIAK, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Antony MANTECON, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Blandine MARTINEZ, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Didier MOREL, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Renaud PROD'HOMME, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Antoine ROETHINGER, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Eric ROUSSELOT, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Christophe SIMONNET, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Cyril TREMPE, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,

Virginie BARBIER, Capitaine de police, Ministère de l'intérieur,
Stéphanie BEGUET-GALOPIN, Capitaine de police, Ministère de l'intérieur,
Nadine BERTIN, Capitaine de police, Ministère de l'intérieur,
Pascal DURIOT, Capitaine de police, Ministère de l'intérieur,
Candice PERCEAU, Capitaine de police, Ministère de l'intérieur,
Célia TOMASSONE, Capitaine de police, Ministère de l'intérieur,
Maxime MAYOT, Lieutenant de police, Ministère de l'intérieur,

Alain ANDRE, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Lionel ANDRE, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Emmanuel BALVAY, Major de police, Ministère de l'intérieur,
David BLASZCZYK, Major RULP, Ministère de l'intérieur,
Laurent BOULANGER, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Sébastien CHARVOZ, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Richard DUTANG, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Christophe FERNANDEZ, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Didier HELARY, Major de police exceptionnel, Ministère de l'intérieur
Hervé LAISSU, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Eusébio MACEDO, Major RULP, Ministère de l'intérieur,

Laurent MARSOLAT, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Séverine MAURIOS, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Eric MICARD, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Raymond MOLLIER-SABET, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Franck NAVILLE, Major RULP, Ministère de l'intérieur,
Alain PESTOURI, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Isabelle PETIT-DRAPIER, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Peter PEYTAVI, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Corinne PY, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Michel RAYNAUD, Major RULP, Ministère de l'intérieur,
Smail SOUL, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Franck TOCCANIER, Major de police, Ministère de l'intérieur,

Jérôme AORTE, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Edouard BAHARI, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Gilles BONNARD, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Julien BONNET, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Mélanie BOULANGER, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Franck BUISSON, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Eric CATTIAUX, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Gaël COTTAZ, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Hervé DELNESTE, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Regis FARRUGIA, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Sophie FERRERE, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Frederic GONIN, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Jean-Claude JULIE, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Mohamed-Ali KARMAOUI, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Merwan KHELLADI, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Delphine KINDEL, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Atmane LADAYCIA, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Anthony LARDIERE, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Loïc LE HELOCO, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Magali LENARDUZZI, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Eric MANTELS, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Sebastien MARTIN, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Frédéric MODELON, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Arnaud OLIVIER, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Philippe PASSAROTTO, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Carine PILOSOFF, Brigadier-Chef de police, Ministère de l'intérieur,
Alexandre PRUNIAUX, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Grégory RESSEGUIER, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Yann RIVAT, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Smail SOUL, Brigadier-Chef de police, Ministère de l'intérieur,
Frédéric THIAULT, Brigadier-Chef de police, Ministère de l'intérieur,
Sébastien VALETTE, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Jérôme VIVIER-MERLE, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,

Didier BRANCOURT, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Céline BOULGAKOFF, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,

Florian DARGOT, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Karine DE STEFANO, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Nicolas ENJALRAN, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Anthony ESKENASI, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
David GABORIAU, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Patrick GAGNAIRE, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Agnès GILLET, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Cyril JUGAND, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Claire JUSTICE, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Laura KEMPFER, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Yohan MALAIZE, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Eric MANTELS, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Alain MIRMAN, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Damien NATAF, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Isabelle PERCHE, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Julien PITZ, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Anthony REISS, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Yaël SAUNIER, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Jean-Pierre THENAULT, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Stéphane WEBER, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Jérémy ZINK, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,

Maxime JACOB, Gardien de la paix de police, Ministère de l'intérieur,
Florent GIRARD, Gardien de la paix de police, Ministère de l'intérieur,
Gérald GIRAUD, Gardien de la paix de police, Ministère de l'intérieur,
Ludivine MATHURIN, Gardien de la paix de police, Ministère de l'intérieur,

Marie ACHARD, Psychologue,
Emmanuelle ARNOUX, Psychologue, Ministère de l'intérieur,
Coline BLERVACQUE, Psychologue, Ministère de l'intérieur,
Sandrine BOTTAZZI DUVERNAY, Psychologue,
Ivana CAPORALI, Psychologue,
Fanny CIMADOMO, Psychologue,
Mélina COULIBALY, Psychologue,
Sophie DELANGE, Psychologue,
Léna DIB, Psychologue,
Magalie DOSDOGHROUYAN, Psychologue,
Anne GAILLARD, Psychologue,
Céline GEORGET, Psychologue, Ministère de l'intérieur,
Roxane GUIBERT, Psychologue,
Emeline HUGOT, Psychologue,
Marlène KHALIL LOUIS, Psychologue,
Santhini LE BONHEUR, Psychologue,
Elodie LEYRIS, Psychologue,
Noémie LLODRA, Psychologue,
Anaïs LORIOT-PLOCKYN, Psychologue,
Marlène LOUIS, Psychologue,
Mylène MANZANO, Psychologue,

Théophile MEGNY-MARQUET, Psychologue,
Barbara MERCATI, Psychologue,
Mathilde MOURGUES, Psychologue,
Anne-Laure NARSOU, Psychologue,
Gwenaëlle OLIVIER, Psychologue, Ministère de l'intérieur,
Aude PAPILLAULT DES CHARBONNERIES, Psychologue,
Marion PIVOT, Psychologue,
Christine PLOCCQ, Psychologue, Ministère de l'intérieur,
Mylène ROCHER, Psychologue,
Malika SOUIDI, Psychologue,
Aude STEPHAN, Psychologue,
Mélissandre VALLET MEGGENI, Psychologue,
Jessica VEAUUVY, Psychologue, Ministère de l'intérieur,

Article 2 : la composition des groupes d'examineurs chargés de la notation de l'épreuve d'entretien pour le recrutement d'adjoint de sécurité de la police nationale – session 2023/5, organisé dans le ressort du SGAMI Sud-Est est fixée comme suit :

Patricia GONACHON, Commissaire général, Ministère de l'intérieur,
Manuel ARCHER, Commissaire, Ministère de l'intérieur,
Christophe LAULAN, Commissaire, Ministère de l'intérieur,
Pierrick MANTEL, Commissaire, Ministère de l'intérieur,

Josselyne MASSOCO, Commandant divisionnaire fonctionnel, Ministère de l'intérieur,
David ODETTO, Commandant divisionnaire fonctionnel, Ministère de l'intérieur,
Pierre-Jean TINGRY, Commandant divisionnaire fonctionnel, Ministère de l'intérieur,
Jean Yan FERRANDES, Commandant divisionnaire, Ministère de l'intérieur,
Loïc AUDOUX, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Damien BACCONNIER, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Hubert BARDONNET, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Jean-Pierre BRUNETTO, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Pascal BRUNO, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Laurence CAVALIE, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Stéphane CERNA, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Cédric CHAUVOT, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Benoît CHEVRANT-BRETON, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Anne-Sophie DORKEL, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Alexandra DOUCET, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Thierry FADY, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Nathalie FEHRENBACHER, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Frédéric FUHRER, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Anthony HAPIAK, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Antony MANTECON, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Blandine MARTINEZ, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Didier MOREL, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Renaud PROD'HOMME, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Antoine ROETHINGER, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Eric ROUSSELOT, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,

Christophe SIMONNET, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,
Cyril TREMPE, Commandant de police, Ministère de l'intérieur,

Virginie BARBIER, Capitaine de police, Ministère de l'intérieur,
Stéphanie BEGUET-GALOPIN, Capitaine de police, Ministère de l'intérieur,
Nadine BERTIN, Capitaine de police, Ministère de l'intérieur,
Pascal DURIOT, Capitaine de police, Ministère de l'intérieur,
Candice PERCEAU, Capitaine de police, Ministère de l'intérieur,
Célia TOMASSONE, Capitaine de police, Ministère de l'intérieur,
Maxime MAYOT, Lieutenant de police, Ministère de l'intérieur,

Alain ANDRE, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Lionel ANDRE, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Emmanuel BALVAY, Major de police, Ministère de l'intérieur,
David BLASZCZYK, Major RULP, Ministère de l'intérieur,
Laurent BOULANGER, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Sébastien CHARVOZ, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Richard DUTANG, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Christophe FERNANDEZ, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Didier HELARY, Major de police exceptionnel, Ministère de l'intérieur
Hervé LAISSU, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Eusébio MACEDO, Major RULP, Ministère de l'intérieur,
Laurent MARSOLAT, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Séverine MAURIOS, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Eric MICARD, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Raymond MOLLIER-SABET, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Franck NAVILLE, Major RULP, Ministère de l'intérieur,
Alain PESTOURI, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Isabelle PETIT-DRAPIER, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Peter PEYTAVI, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Corinne PY, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Michel RAYNAUD, Major RULP, Ministère de l'intérieur,
Smail SOUL, Major de police, Ministère de l'intérieur,
Franck TOCCANIER, Major de police, Ministère de l'intérieur,

Edouard BAHARI, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Gilles BONNARD, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Julien BONNET, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Mélanie BOULANGER, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Franck BUISSON, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Eric CATTIAUX, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Florent CHANDY, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Gaël COTTAZ, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Hervé DELNESTE, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Regis FARRUGIA, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Sophie FERRERE, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Frederic GONIN, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Jean-Claude JULIE, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Mohamed-Ali KARMAOUI, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,

Merwan KHELLADI, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Delphine KINDEL, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Atmane LADAYCIA, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Anthony LARDIERE, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Loïc LE HELOCO, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Magali LENARDUZZI, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Eric MANTELS, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Sebastien MARTIN, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Frédéric MODELON, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Arnaud OLIVIER, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Philippe PASSAROTTO, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Carine PILOSOFF, Brigadier-Chef de police, Ministère de l'intérieur,
Alexandre PRUNIAUX, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Grégory RESSEGUIER, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Yann RIVAT, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Smail SOUL, Brigadier-Chef de police, Ministère de l'intérieur,
Frédéric THIAULT, Brigadier-Chef de police, Ministère de l'intérieur,
Sébastien VALETTE, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Jérôme VIVIER-MERLE, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,
Jérémie ZINK, Brigadier-chef de police, Ministère de l'intérieur,

Céline BOULGAKOFF, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Didier BRANCOURT, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Florian DARGOT, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Karine DE STEFANO, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Nicolas ENJALRAN, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Anthony ESKENASI, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
David GABORIAU, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Patrick GAGNAIRE, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Agnès GILLET, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Cyril JUGAND, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Claire JUSTICE, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Laura KEMPFER, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Yohan MALAIZE, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Eric MANTELS, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Alain MIRMAN, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Damien NATAF, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Isabelle PERCHE, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Julien PITZ, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Anthony REISS, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Yaël SAUNIER, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Jean-Pierre THENAULT, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Stéphane WEBER, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,
Jérémie ZINK, Brigadier de police, Ministère de l'intérieur,

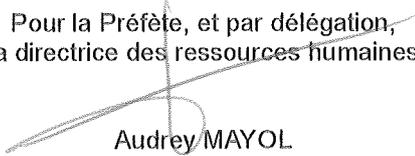
Maxime JACOB, Gardien de la paix de police, Ministère de l'intérieur,
Florent GIRARD, Gardien de la paix de police, Ministère de l'intérieur ,
Gérald GIRAUD, Gardien de la paix de police, Ministère de l'intérieur,
Ludivine MATHURIN, Gardien de la paix de police, Ministère de l'intérieur,

Marie ACHARD, Psychologue,
Emmanuelle ARNOUX, Psychologue, Ministère de l'intérieur,
Coline BLERVACQUE, Psychologue, Ministère de l'intérieur,
Sandrine BOTTAZZI DUVERNAY, Psychologue,
Ivana CAPORALI, Psychologue,
Fanny CIMADOMO, Psychologue,
Mélina COULIBALY, Psychologue,
Sophie DELANGE, Psychologue,
Léna DIB, Psychologue,
Magalie DOSDOGHROUYAN, Psychologue,
Anne GAILLARD, Psychologue,
Céline GEORGET, Psychologue, Ministère de l'intérieur,
Roxane GUIBERT, Psychologue,
Emeline HUGOT, Psychologue,
Marlène KHALIL LOUIS, Psychologue,
Santhini LE BONHEUR, Psychologue,
Elodie LEYRIS, Psychologue,
Noémie LLODRA, Psychologue,
Anaïs LORIOT-PLOCKYN, Psychologue,
Marlène LOUIS, Psychologue,
Mylène MANZANO, Psychologue,
Théophile MEGNY-MARQUET, Psychologue,
Barbara MERCATI, Psychologue,
Mathilde MOURGUES, Psychologue,
Anne-Laure NARSOU, Psychologue,
Gwenaëlle OLIVIER, Psychologue, Ministère de l'intérieur,
Aude PAPILLAULT DES CHARBONNERIES, Psychologue,
Marion PIVOT, Psychologue,
Christine PLOCQ, Psychologue, Ministère de l'intérieur,
Mylène ROCHER, Psychologue,
Malika SOUIDI, Psychologue,
Aude STEPHAN, Psychologue,
Mélissandre VALLET MEGGENI, Psychologue,
Jessica VEAUUVY Jessica, Psychologue,

Article 3 : Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité est chargé de l'exécution du présent ;

Lyon, le 2 JUIN 2023

Pour la Préfète, et par délégation,
La directrice des ressources humaines,


Audrey MAYOL

Arrêté préfectoral n° SGCD_DRH_BPE2R_2023_05_26_09 relatif à la liste des candidats admissibles au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2023

La Préfète de la Région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète de la Zone de défense et de sécurité sud-est, Préfète du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 modifiée pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 susvisée ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur

Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu l'arrêté du 08 mars 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre et la répartition géographique des postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

Vu le message ministériel du 28 février 2023 portant autorisation de recrutement pour le corps des adjoints administratifs de l'Intérieur et de l'Outre-mer dans le cadre du plan de charge initial 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGCD_DRH_BP2R_2023_04_11_30 relatif à l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SGCD_DRH_BP2R_2023_04_14_05 relatif à la composition du jury du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2023;

Sur la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les membres de la commission de sélection du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint administratif de l'intérieur et de l'outre-mer – session 2023 se sont réunis le 26 mai 2023 afin de pré-sélectionner les candidats qui seront auditionnés.

Article 2 : Les listes des candidats pré-sélectionnés pour les 20 postes offerts au recrutement sans concours figurent ci-dessous (par ordre alphabétique) :

1. ALTOBELLI Elodie
2. BAYAR Tatiana
3. BELGACEM Sameh
4. BENCHEIKH Aya Ichrak
5. BENMEZIANE Zaher
6. BENSALEM Nadège
7. BESNARD Benjamin
8. BESSAA Marwah
9. BONNAIME Nataniel
10. BRESCIA Irène
11. DEGROS nom d'usage MALLEY DEGROS Antoine
12. DI RIENZO Jean-Marc
13. EDGARD nom d'usage ZUCCARELLO Nathalie
14. EL HASSNI Inès

15. GASDALLAH Radia
16. HALLET nom d'usage CHEVALIER Emilie
17. HASSINAT Nadille
18. JABRAUD Béatrice
19. KHEDIM Maroua
20. KHEMILA Saber
21. LAIDI Sonia
22. LUCAS Stéphanie
23. MAHENDRAN Sothiya
24. MANDICA Benjamin
25. MENSI Chayma
26. MILLIOZ Julie
27. MUNOZ Axel
28. NUHA Agon
29. PLASSARD Jerome
30. RACINE Céline
31. RAPHOZ Ysaleen
32. RONNER Cassandra
33. ROUSSEL Loic
34. SISSOKO Emma
35. VIALLY Benoit
36. ZERARI Djalila

Article 3 : Les entretiens de recrutement des candidats dont le dossier a été sélectionné par la commission de sélection auront lieu à partir du 19 juin 2023.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ; et les autorités compétentes sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 26 mai 2023

La préfète,

Fabienne BUCCIO

Délais et voies de recours :

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69 433 Lyon Cedex 03, ou sur l'application www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Rhône. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).

Rectorat de l'académie de Lyon
92 rue de Marseille – BP 7227
69354 Lyon cedex 07

www.ac-lyon.fr

Lyon, le 31 mai 2023

Arrêté n°2023-43 portant délégation de
signature en matière d'ordonnancement
secondaire pour les affaires relevant du
recteur d'académie

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les arrêtés interministériels du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de M. Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté n°2023-134 du 30 mai 2023 par lequel la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes donne délégation de signature à M. Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté du 10 février 2020 portant nomination de M. Olivier CURNELLE dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Lyon ;

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Olivier CURNELLE, secrétaire général de l'académie de Lyon, dans les limites fixées par l'arrêté du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes susvisé, à l'effet de :

1° recevoir les crédits et signer dans la limite de ses attributions et compétences, tout document, acte, décision, contrat, conclusion, mémoire et d'une façon plus générale, tous les actes se traduisant par l'ordonnancement de dépenses ou de recettes relevant du budget du ministère de l'éducation nationale et du budget du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- en tant que responsable de BOP, pour les programmes 139, 140, 141, 230 ;
- en tant que responsable d'UO, pour les programmes 139, 140, 141, 150 (0150-CENT-LYON et 0150-AURALYON), 214, 230, 231, 363 (mesure continuité administrative) ;
- en tant que responsable de centre de coût, pour les programmes 723, 348, 362 (mesure « transition écologique sur les bâtiments relevant du MENJS »), 364 (mesure « internats d'excellence »), 172 (frais de déplacement).

- 163 « frais de déplacement » ;
- 172 « frais de déplacement » ;
- 219 « frais de déplacement » ;
- 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » ;
- 362 « Mesure transition écologique sur les bâtiments du MENJS » ;
- 364 « Mesure Internats d'excellence » ;
- 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (BOP 723IHC « fonds réaffectés au ministère de l'éducation nationale » et BOP 723IXC « fonds réaffectés au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche »).

2° signer, pour l'ensemble des programmes énumérés au 1°, les achats de gré à gré d'un montant inférieur à 40 000€ HT.

Les achats d'un montant supérieur à 20 000€ HT sont transmis à la direction régionale académique des achats pour avis préalable sur la computation des seuils et transmission à la plateforme régionale des achats de l'Etat.

3° signer les décisions d'opposition et de relèvement en matière de prescription quadriennale des créances sur l'Etat pour l'ensemble des programmes énumérés à l'article 1°;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des opérations énumérées à l'article 1^{er} à :

- Mme Claudine MAYOT, secrétaire générale adjointe, directrice du pôle performance et organisation scolaires et financières ;
- Mme Stéphanie DE SAINT JEAN, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines ;
- Mme Nadine PERRAYON, secrétaire générale adjointe, directrice du pôle fonctions supports et modernisation.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, pour l'ensemble des opérations et des programmes énumérés au 1° de l'article 1^{er} y compris dans le progiciel comptable Chorus, pour la validation des engagements juridiques et la certification du service fait, des demandes de paiement et des ordres de recettes, ainsi que pour les actes mentionnés au 2° du même article, délégation de signature, est donnée à :

- M. Julien BONNARD, directeur budgétaire et financier (DBF),
- Mme Jessica BONNET, adjointe au directeur, cheffe du bureau DBF 1.
- Mme Anne CARMANTRAND, adjointe au directeur, cheffe du bureau DBF 2 SIA Chorus,

- Mme Marilyne BORDEL, correspondante applicative Chorus,
- Mme Mélanie BOIRAUD, adjointe à la cheffe de bureau DBF 2 SIA Chorus,
- Mme Ikrame BOULEGROUH, bureau DBF2 SIA Chorus,
- Mme Emmanuelle KARO, adjointe à la cheffe du bureau DBF 1.

Délégation de signature est donnée pour les opérations d'inventaire à :

- M. Julien BONNARD directeur budgétaire et financier (DBF),
- Mme Anne CARMANTRAND, adjointe au directeur, cheffe de bureau DBF 2 SIA Chorus,
- Mme Jessica BONNET, adjointe au directeur, cheffe de bureau DBF 1,
- Mme Marilyne BORDEL, correspondante applicative Chorus.

Délégation de signature est donnée pour la validation des engagements juridiques, la certification du service fait des dépenses pour les programmes mentionnés au 1° de l'article 1 et les opérations liées aux recettes, y compris dans le progiciel comptable Chorus à :

- Mme Mélanie BOIRAUD, adjointe à la cheffe de bureau DBF 2 SIA Chorus,
- Mme Sylvie SAMBARDIER, bureau DBF 2 SIA Chorus,
- M. Cyril GUILLEMINOT, bureau DBF 2 SIA Chorus,
- Mme Carole BARRAU, bureau DBF2 SIA Chorus,
- Mme Ikrame BOULEGROUH, bureau DBF2 SIA Chorus,
- Mme Sabrina BOS, bureau DBF 2 SIA Chorus,
- Mme Souad BOUSSAHA, bureau DBF2 SIA Chorus,
- M. Aroquianathan ANDONISSAMY, bureau DBF 2 SIA Chorus,
- Mme Marilyne BORDEL, correspondante applicative Chorus, correspondante travaux fin de gestion, responsable du pôle immobilier.
- Mme Sylvie DUVAL, Pôle immobilier DBF

Délégation de signature est donnée pour toutes les opérations relatives aux frais de déplacement des programmes 130, 140, 141, 163, 172, 214, 219, 230, 363 et 723 y compris la constatation du service fait dans le progiciel comptable Chorus et l'engagement et la liquidation des dépenses dans l'application ministérielle métier Chorus-DT :

- M. Arnaud DESMAZIERES, chef du bureau DBF 3 SIA Chorus DT,
- Mme Nathalie JUPIN, bureau DBF 3 SIA Chorus DT, adjointe au chef de bureau,

- Mme Valérie GALLION, bureau DBF 3 SIA Chorus DT,
- Mme Sabrina RIVIERE, bureau DBF 3 SIA Chorus DT,
- Mme Laura MONTMARTIN, bureau DBF 3 SIA Chorus DT,
- Mme Laurence HARFI, bureau DBF 3 SIA Chorus DT,

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, pour toutes les opérations relatives à l'activité de la coordination-payé, délégation de signature est donnée à M. Régis CHADEL, coordonnateur académique payé, et à Mme Christine COLPAERT, assistante à la coordination.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, délégation de signature est donnée pour la validation des pièces de trop perçu et ordres de recettes pour les programmes visés au 1° de l'article 1 afférents dans le progiciel comptable Chorus, délégation de signature est donnée à

- M. Régis CHADEL, coordonnateur académique payé,
- Mme Simone DUPONT, référente chômage,
- Mme Ikrame BOULEGROUH, bureau DBF 2 SIA Chorus,
- Mme Sabrina BOS, bureau DBF 2 SIA Chorus.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, pour toutes les opérations relatives à l'activité de la direction de l'organisation scolaire (DOS) prévues aux programmes 139, 141, 214, 230, 364 (internats d'excellence) y compris la validation dans le progiciel comptable Chorus de la constatation du service fait, délégation de signature est donnée à :

- Mme Céline FELPIN, directrice de l'organisation scolaire (DOS),
- M. Alain PETIT, chef du bureau DOS 3,
- Mme Marina MARTINEZ, DOS 3,
- M. Aurélien SAUVAGE, chef du bureau DOS 4, adjoint à la directrice de la DOS.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, pour toutes les opérations prévues aux programmes 150, 362 (mesure transition écologique sur les bâtiments relevant du MENJS), 214, 231, 348 et 723 dans le domaine immobilier y compris la constatation du service fait dans le progiciel Chorus, délégation de signature est donnée à M. Romain GRENIER, ingénieur régional de l'équipement de Lyon.

Délégation de signature est donnée pour la constatation du service fait, y compris dans le progiciel comptable Chorus à :

- Mme Annabelle LECLERQ,
- Mme Valérie TOURNERY,

- M. Benjamin JEANNEL,
- M. Pascal ZANUSSO,
- Mme Fabienne WOIRHAYE-VUITON,
- Mme Linsey BLANCHET

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, pour toutes les opérations relatives à l'activité de la direction des examens et concours (DEC) prévues aux programmes 150 et 214 y compris la constatation de service fait dans le progiciel comptable Chorus et l'engagement des dépenses dans l'application ministérielle Imagin, délégation de signature est donnée à :

- Mme Nathalie CONFORT, directrice des examens et concours (DEC),
- M. Pierre SIBOURG, adjoint à la directrice de la DEC,
- Mme Romy SAINT-DENIS, adjointe à la directrice de la DEC,
- Mme Isabelle GRAND, cheffe du bureau DEC 1,
- Mme Florence MALLEUS, cheffe du bureau DEC 2,
- M. Laurent DECOURSELLE, chef du bureau DEC 3,
- Mme Sandra BLADENAS, cheffe du bureau DEC 4,
- Mme Mathilde FAVRE, cheffe du bureau DEC 5,
- Mme Marion DE BEZENAC, cheffe du bureau DEC 6,
- Mme Carine LEROY, adjointe à la cheffe du bureau DEC 6
- Mme Marie-Hélène SUZAT, cheffe du bureau DEC 7,
- Mme Ariane CLEMENT, cheffe du bureau DEC 8,
- Mme Brigitte FOUCAUD, cheffe du bureau DEC 9.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, délégation de signature est donnée pour la validation des ordres de mission et états de frais de déplacements dans Chorus- DT pour le BOP 214 à :

- Mme Gaëlle DUBOIS, bureau DEC 6,
- Mme Nathalie PEYROCHE, bureau DEC 6,
- Mme Brigitte TARDY, bureau DEC 6,
- M. Grégory VILLAIN, bureau DEC 6.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et

PERRAYON, pour toutes les opérations relatives aux indemnités des membres de jury, délégation de signature est donnée à Mme Christiane ANTUNES, bureau DEC 1.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, pour toutes les opérations relatives à l'activité de l'Ecole Académique de la Formation Continue (EAFC) prévues aux programmes 139, 140, 141, 214, 230 y compris la certification du service fait dans le progiciel comptable Chorus délégation de signature est donnée à :

- Mme Anaïs ROMANET, EAFC.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, délégation de signature est donnée pour la validation des ordres de mission et états de frais de déplacements dans Chorus-DT pour les BOP 141, 214 et 230 à :

- Mme Odile SAVEY, EAFC ;
- Mme Anaïs ROMANET, EAFC ;
- Mme Sabah SAHRAOUI, EAFC.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, délégation de signature est donnée pour l'engagement et la liquidation des dépenses dans l'application ministérielle GAIA à Mme Odile SAVEY, EAFC.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, pour toutes les opérations relatives à l'activité de la direction des affaires et moyens généraux (DAMG) prévues aux programmes 139, 140, 141, 214, 230, 363 (continuité administrative) et 723, délégation de signature est donnée à :

- M. Kévin-John ORSET, directeur des affaires et moyens généraux (DAMG),
- M. Maxime VALLES, adjoint au directeur de la DAMG, chef de bureau des affaires générales,
- M. Rachid GHEMMAZI, chef de bureau des moyens généraux,
- Mme Dominique MARION, cheffe du bureau financier et contrats, CIO, CIRCO, maintenance, magasin,
- M. Jean-Luc DELHON, chef de la reprographie,
- Mme Véronique HAZZAN, assistante de direction de la DAMG,
- M. Kamel BENZAIT, chef de section sécurité,
- M. Frédéric CLEDES-BLANC, chef de section maintenance et logistique,
- M. Abramo-Ben CAMARA, chef de section relation usagers,
- M. Louis VILLARD, adjoint au chef de la reprographie,
- Mme Valérie BOLIVARD, secrétaire et gestionnaire,

- M. Alain MICHEL, assistant de prévention, contrats,
- Mme Fatiha METAHRI, chef de section entretien et magasin,

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, pour toutes les opérations relatives à l'activité du service interacadémique des affaires juridiques (SIAJ) de Lyon prévues aux programmes 214 et 230, délégation de signature est donnée à Mme Agnès Moraux, cheffe du SIAJ.

Article 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, pour toutes les opérations relatives à l'activité de la direction des systèmes d'information (DSI) prévues aux programmes 141, 214, 230 et 363 (continuité administrative) y compris la constatation du service fait dans le progiciel comptable Chorus, délégation de signature est donnée à M. Dominique Crétin, directeur des systèmes d'information (DSI).

Délégation de signature est donnée pour la constatation du service fait dans le progiciel comptable Chorus à Mme Alexandra CHAMEL, secrétaire de direction.

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, pour toutes les opérations relatives à l'activité de la direction des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DPATSS) prévues aux programmes 139, 150, 214, 230 et 231, y compris la constatation du service fait dans le progiciel comptable Chorus, délégation de signature est donnée à :

- Mme Hakima ANCER, directrice des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (DPATSS),
- Mme Delphine GLEYZE, cheffe du bureau DPATSS 3.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, pour les opérations de constatation du service fait dans le progiciel comptable Chorus prévues aux programmes 139, 150, 214, 230 et 231, délégation de signature est donnée à :

- Mme Julijana GRUJIC, bureau DPATSS 3,
- Mme Edith CHAMPIER, bureau DPATSS 3,
- Mme Emilie ABEILLON, bureau DPATSS 3.

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, délégation de signature est donnée à l'effet de valider dans l'application ministérielle métier SAXO les engagements de dépenses à :

- Mme Emilie ABEILLON, bureau DPATSS 3,
- Mme Edith CHAMPIER, bureau DPATSS 3,
- Mme Juliana GRUJIC, bureau DPATSS 3.

Article 14 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, délégation de signature est donnée à l'effet de valider dans l'application ministérielle ANAGRAM les engagements de dépenses à :

- Mme Emilie ABEILLON bureau DPATSS 3,

- Mme Edith CHAMPIER, bureau DPATSS 3,
- Mme Julijana GRUJIC, bureau DPATSS 3.

Article 15 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, pour toutes les opérations relatives à l'activité de la direction des personnels d'encadrement (DE) prévues aux programmes 140, 141, 214 et 230, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MAZZON, directrice des personnels d'encadrement (DE).

Article 16 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. CURNELLE et de Mmes MAYOT, DE SAINT JEAN et PERRAYON, pour toutes les opérations relatives à l'activité de la Direction régionale académique au numérique éducatif (DRANE) sur les BOP 139, 140, 141 et 214 y compris la constatation, la certification du service fait et l'engagement dans les progiciels Chorus et Chorus-formulaire, délégation de signature est donnée à :

- M. Denis MILLET, délégué adjoint de région académique au numérique éducatif adjoint, conseiller du recteur de l'académie de Lyon,
- Mme Céline FELPIN, directrice de l'organisation scolaire (DOS),
- M. Alain PETIT, chef du bureau DOS 3,
- Mme Emmanuelle KARO, adjointe à la cheffe du bureau DBF1.

Article 17 : L'arrêté n°2023-15 du 31 janvier 2023 est abrogé.

Article 18 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier DUGRIP

Lyon, le 31 mai 2023

SGRA

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon cedex 07

Arrêté n°2023-44
portant délégation de signature en matière
d'ordonnancement secondaire pour les affaires
relevant du recteur de région académique

Le recteur de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Recteur de l'académie de Lyon
Chancelier des universités

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les arrêtés interministériels du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de M. Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant nomination de M. Pierre ARENE, administrateur général, dans l'emploi de secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté n°2023-31 du 30 janvier 2023 par lequel la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes donne délégation de signature à M. Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon, chancelier des universités dans les champs des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement civique et de la vie associative.

Vu l'arrêté n°2023-134 du 31 mai 2023 par lequel la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes donne délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Olivier DUGRIP, recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, recteur de l'académie de Lyon.

ARRETE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à M. Gabriele FIONI, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes dans les limites fixées par les arrêtés du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes susvisés, à l'effet de signer :

1° les actes relatifs à la gestion du BOP 150 « formations supérieures et recherche universitaire » ;

2° les actes relatifs à la gestion de l'UO 0150-AURA-RACA « formations supérieures et recherche universitaire » ;

3° les actes relatifs à la gestion de l'UO 172-CENT-AURA « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » ;

4° les actes relatifs à la gestion du centre de coût RECZREL069 sur l'UO 348-CMES-CEIP « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » ;

5° les actes relatifs à la gestion du centre de coût RECZREL069 sur l'UO 0362-CDIE-CEIP « volet mesure transition écologique sur les bâtiments relevant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) » ;

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriele FIONI, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des opérations énumérées à l'article 1^{er} à :

- M. Pierre ARENE, secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Article 3 : Délégation est donnée à M. Pierre ARENE, secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes dans les limites fixées par les arrêtés du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes susvisés, à l'effet de signer :

1° les actes relatifs au suivi des emplois, de la masse salariale (titre 2) et des crédits (hors titre 2), à la programmation du BOP régional 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » et à son exécution ;

2° les actes relatifs à la gestion de l'UO 214 AURA-RACA ;

3° les actes relatifs à la gestion de l'UO 163-DO69-DR69 « jeunesse et vie associative » ;

4° les actes relatifs à la gestion de l'UO 219-DO69-DR69 « sport » ;

5° les actes relatifs à la gestion de l'UO 0363-MENJ-NULY « volet continuité pédagogique » ;

6° les actes relatifs à la gestion de l'UO 0364-MENJ-SPAU « volet mesure SESAME » ;

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriele FIONI et Pierre ARENE, délégation de signature est donnée pour l'ensemble des opérations énumérées au sein des articles 1 à 3 :

- Mme Isabelle GLOPPE, adjointe au secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Mme Blandine BRIOUDE, adjointe au secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes ;
- M. Julien BONNARD, directeur budgétaire et financier (DBF - rectorat de l'académie de Lyon) ;

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 3 et 4, délégation de

signature est donnée pour la gestion des UO 163, 219 et 364 à :

- M. Bruno FEUTRIER, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- M. Pierre MABRUT, adjoint au délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports ;
- Mme Cécile DELANOE, cheffe du pôle Politiques éducatives et de jeunesse ;
- Mme Marie-Cécile DOHA, cheffe du pôle sport ;
- M. Laurent RENOUE, chargé de mission fonctions transverses ;
- M. Damien LE ROUX, chef du pôle engagement et vie associative ;
- M Alexandre LEGOY, chargé de mission SNU ;
- M. Guillaume TAVERNIER, coordonnateur administratif SNU ;
- M. Vincent BOBO, responsable du pôle national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme ;
- M. Richard NABETH, Pôle Politiques éducatives et de jeunesse, DRAJES, coordinateur administratif et financier ;
- Mme Audrey MACHEBOEUF, Pôle Formation-Certification MSA, DRAJES, gestionnaire financier ;
- Mme Frédérique DEL PINO, Pôle Formation-Certification MSA, DRAJES, gestionnaire financier ;
- Mme Stéphanie SCOTTO DI VETTIMO, Pôle national des métiers de l'encadrement du ski et de l'alpinisme, assistante certification ;
- Mme Sophie BRUNEL, Pôle Sport, coordinatrice administrative et financière ;
- Mme Béatrice ARZEL, Pôle Engagement vie associative, DRAJES, coordinatrice administrative et financière ;
- Mme Marilyne BORDEL, correspondante applicative Chorus.

Délégation de signature est donnée pour toutes les opérations relatives à la gestion des frais de déplacement des programmes 163 et 219 y compris la liquidation des dépenses dans l'application ministérielle métier Chorus-DT :

- Mme Audrey MACHEBOEUF, Pôle Formation-Certification MSA, DRAJES, gestionnaire financier ;
- Mme Frédérique DEL PINO, Pôle Formation-Certification MSA, DRAJES, gestionnaire financier.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 1,2, et 4, pour toutes les opérations relatives à l'activité de la DAMG et de la DBF pour la gestion des UO 172 (frais de déplacement) et 214 (AURA-RACA), y compris la constatation et la certification du service fait dans le progiciel comptable Chorus et l'engagement et la liquidation des dépenses dans l'application ministérielle métier Chorus-DT, délégation de signature est donnée à :

- M. Kévin-John ORSET, directeur des affaires et moyens généraux (DAMG - rectorat de l'académie de Lyon) ;
- M. Maxime VALLES, adjoint au directeur de la DAMG, chef de bureau des affaires générales;
- Mme Dominique MARION, cheffe du bureau financier et contrats;
- Mme Anne CARMANTRAND, adjointe au directeur de la DBF, cheffe du bureau DBF 2 SIA Chorus ;
- Mme Mélanie BOIRAUD, bureau DBF 2 SIA Chorus ;
- Mme Sandrine ROHOU, direction régionale académique des achats (DRAA), bureau financier, contrats ;
- M. Arnaud DESMAZIERES, chef du bureau DBF 3 SIA Chorus DT ;
- Mme Nathalie JUPIN, bureau DBF 3 SIA Chorus DT, adjointe au chef de bureau DBF 3 ;
- Mme Laura MONTMARTIN, bureau DBF 3 SIA Chorus DT ;
- Mme Sabrina RIVIERE, bureau DBF 3 SIA Chorus DT ;
- Mme Valérie GALLION, bureau DBF 3 SIA Chorus DT ;
- Mme Laurence HARFI, bureau DBF 3 SIA Chorus DT ;
- Mme Marilyne BORDEL, correspondante applicative Chorus.

Article 7 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 1,2 et 4, pour toutes les opérations relatives à l'activité de la DRAI et de la DBF pour la gestion de l'UO 0150-AURA-RACA et du centre de coût RECZREL069 sur l'UO 0362-CDIE-CEIP « volet mesure transition écologique sur les bâtiments relevant du MESR » et sur l'UO 348-CMES-CEIP « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs », y compris la constatation, la certification du service fait et l'engagement dans les progiciels Chorus et Chorus-formulaire, délégation de signature est donnée à :

- M. Romain GRENIER, directeur de la Direction régionale des affaires immobilières (DRAI) ;
- M. Alain CHASANG, adjoint au directeur de la DRAI ;
- Mme Delphine BRUN, adjointe au directeur de la DRAI ;
- Mme Linsey BLANCHET, chargée du suivi budgétaire et comptable de la DRAI (site de Lyon) ;
- Mme Anne-Marie EGGER, chargée du suivi budgétaire et comptable de la DRAI (site de Grenoble) ;
- Mme Pascale ANDANSON, chargée du suivi budgétaire et comptable de la DRAI (site de Clermont-Ferrand) ;
- Mme Marilyne BORDEL, cheffe du pôle immobilier DBF ;

- Sylvie DUVAL, gestionnaire immobilier DBF.

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 3,4 et 5, pour toutes les opérations relatives à l'activité de la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) sur les UO 0163-DO69-DR69, 0219-DO69-DR69 et 364-MENJ-SPAU, y compris la constatation, la certification du service fait et l'engagement dans les progiciels Chorus-formulaire et OSIRIS, délégation de signature est donnée à :

- Jessica BONNET, adjointe au directeur et cheffe du bureau DBF1 ;
- Mme Emmanuelle KARO, adjointe à la cheffe du bureau DBF1 ;
- Mme Frédérique HERBAUX, bureau DBF 1 ;
- Mme Lyla LILLOUCHE, bureau DBF 1 ;
- Mme Marilyne BORDEL, correspondante applicative Chorus.

Article 9 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 1,2 et 4, pour toutes les opérations relatives à l'activité de la délégation régionale académique à la Recherche et à l'Innovation (DRARI) sur l'UO 0172-DR36-AURA, y compris la constatation, la certification du service fait et l'engagement dans les progiciels Chorus et Chorus-formulaire, délégation de signature est donnée à :

- Mme Nathalie MEZUREUX, déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- M. Jean-Luc DUPLAN, adjoint à la déléguée régionale académique à la recherche et à l'innovation d'Auvergne-Rhône-Alpes ;
- M. Stéphane CORSAT ;
- Mme Marilyne BORDEL, correspondante applicative Chorus.

Article 10 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées aux articles 3 et 4, pour toutes les opérations relatives à l'activité de la Délégation régionale académique au numérique éducatif (DRANE) sur le BOP 214 et sur l'UO 0363-MENJ-NULY « volet continuité pédagogique », y compris la constatation, la certification du service fait et l'engagement dans les progiciels Chorus et Chorus-formulaire, délégation de signature est donnée à :

- M. Patrick ROUMAGNAC, délégué de région académique au numérique éducatif, conseiller du recteur de l'académie de Clermont-Ferrand ;
- M. Marc ZANONI, délégué de région académique au numérique éducatif adjoint, conseiller du recteur de l'académie de Grenoble ;
- M. Denis MILLET, délégué de région académique au numérique éducatif adjoint, conseiller du recteur de l'académie de Lyon ;
- Mme Céline FELPIN, directrice de l'organisation scolaire (DOS - rectorat de l'académie de Lyon) ;

- M. Alain PETIT, chef du bureau DOS 3 ;
- M. Cyril GUILLEMINOT, bureau DBF2 ;
- Mme Souad BOUSSAHA, bureau DBF2 ;
- M. Aroquianathan ANDONISSAMY, bureau DBF 2 ;
- Mme Sabrina BOS, bureau DBF2.
- Mme Marilyne BORDEL, correspondante applicative Chorus.

Article 11 : L'arrêté n°2023-13 du 31 janvier 2023 est abrogé.

Article 12 : Le secrétaire général de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Olivier DUGRIP



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté n° 2023-110014

Portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier de Bourg Saint Maurice (73)



La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 5126-1 à 11; R. 5126-1 à R. 5126-66 ;

Vu le décret n° 2019-489 du 21 mai 2019 modifié relatif aux pharmacies à usage intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière (BPPH) ;

Vu la décision du 5 novembre 2007 prise en application de l'article L.5121-5 du code de la santé publique relative aux bonnes pratiques de préparation ;

Vu l'arrêté n°2016-0472 en date du 18 février 2016 portant autorisation de modification de la PUI du Centre Hospitalier de Bourg-Saint-Maurice ;

Considérant la demande de Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier (CH) de Bourg-Saint-Maurice (BSM), en date du 6 février 2023, de renouveler l'autorisation de la PUI du CH de BSM, au sens de l'article 4 du décret n°2019-489 du 21 mai 2021 modifié ;

Considérant l'avis du conseil central de la section H de l'Ordre des pharmaciens du 21 mars 2023 ;

Considérant l'avis du pharmacien inspecteur de santé publique du 23 mai 2023 (courrier acropolis 247848) ;

Considérant que la PUI dispose de locaux, moyens en personnel et en équipements, et système d'information lui permettant d'assurer dans des conditions satisfaisantes ses missions et activités conformément aux dispositions de l'article R.5126-8 du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1 : La PUI du Centre Hospitalier (CH) de Bourg Saint Maurice (BSM) est autorisée à exercer pour son propre compte les missions et activités suivantes :

Les missions définies à l'article 1°, 2°, 3° du L. 5126-1 du CSP ;

- 1° Assurer la gestion, l'approvisionnement, la vérification des dispositifs de sécurité, la préparation, le contrôle, la détention, l'évaluation et la dispensation des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L. 4211-1, des dispositifs médicaux stériles et des médicaments expérimentaux ou auxiliaires définis à l'article L. 5121-1-1, et en assurer la qualité ;
- 2° mener toute action de pharmacie clinique, à savoir de contribuer à la sécurisation, à la pertinence et à l'efficacité du recours aux produits de santé mentionnés au 1° et de concourir à la qualité des soins, en collaboration avec les autres membres de l'équipe de soins mentionnée à l'article L. 1110-12, et en y associant le patient ;

- 3° entreprendre toute action d'information aux patients et aux professionnels de santé sur les produits de santé mentionnés au 1°, ainsi que toute action de promotion et d'évaluation de leur bon usage, et concourir à la pharmacovigilance, à la matériovigilance, et à la politique du médicament et des dispositifs médicaux stériles mentionnée à l'article L. 6111-2 ;

Les missions dérogatoires définies à l'article L.5126-6 1° et 2° du code de la santé publique :

- La vente de médicaments au public dans les conditions mentionnées à l'article L.5126-6 ;
- La délivrance au public et au détail des aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales mentionnés à l'article L.5137-1 ;

Les activités telles que définies à l'article R.5126-9 du CSP :

- La préparation des dispositifs médicaux stériles dans les conditions prévues par l'article L. 6111-2.

Article 2 : Conformément à l'article L.5126-4 du CSP, **l'activité de préparation des dispositifs médicaux stériles est autorisée pour une durée de sept ans** à compter de la date de signature de cet arrêté.

Article 3 : Les locaux de la PUI du CH de BSM (FINESS EJ 730780525 /FINESS ET 730000247) sont implantés au 139 rue du Nantet (73704) :

- Bâtiment principal, 1^{er} étage : Missions générales de la PUI
- Bâtiment stérilisation, 1^{er} étage : Local stérilisation

Article 4 : La PUI du CH de BSM dessert les établissements suivants situés au 139 rue du Nantet à Bourg-Saint-Maurice (73704) :

- CH de Bourg-Saint-Maurice (FINESS ET 730000247)
- EHPAD de Bourg-Saint-Maurice Saint-Michel (730780442)

Article 5 : Le temps de présence hebdomadaire du pharmacien chargé de la gérance de la PUI est conforme aux dispositions de l'article R. 5126-39 du code de la santé publique.

Article 6 : L'arrêté n°2016-0472 en date du 18 février 2016 est abrogé à la date de publication du présent arrêté.

Article 7 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours administratif gracieux auprès de Madame la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un recours administratif hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de la santé et de la prévention,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent pouvant être introduit par l'application informatique "Télérecours citoyens" sur le site internet www.telerecours.fr

Article 8 : La directrice de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Lyon, le 05 JUIN 2023

Pour la directrice générale et par délégation,

Le directeur délégué pilotage opérationnel,

premier recours, parcours et professions de santé

Yann LEQUET SIGNE

Arrêté n° 2023-16-0081

Portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du CHU de Grenoble Alpes (Isère)

La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 1114-1, L 1112-3 et R 1112-79 à R 1112-90 ;

Vu le code pénal, et notamment ses articles 226-13 et 226-14 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n°2016-726 du 1er juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;

Vu le décret du 19 avril 2023 portant nomination de Madame Cécile COURREGES en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 février 2021 portant renouvellement d'agrément national de l'association APF France Handicap ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2021 portant renouvellement d'agrément national de l'Association des accidentés de la vie (FNATH) ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 novembre 2021 portant renouvellement d'agrément national de la Fédération Française des Diabétiques ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 novembre 2021 portant renouvellement d'agrément national de l'association FRANCE REIN ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 février 2022 portant renouvellement d'agrément national de l'union fédérale des consommateurs que choisir (UFC QUE CHOISIR) ;

Vu l'arrêté n°2023-16-0016 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 21 février 2023 portant renouvellement d'agrément régional de l'association RAPSODIE ;

Vu l'arrêté n°2023-16-0029 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 10 mars 2023, portant désignation des représentants des usagers au sein de la commission des usagers du CHU de Grenoble Alpes (Isère) ;

Considérant la proposition de candidature de Madame Ghislaine BARRAL en qualité de représentante des usagers par le président de la FNATH ;

ARRETE

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n° 2023-16-0029 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en date du 10 mars 2023 sont abrogées.

Article 2 : Sont désignés pour participer à la commission des usagers du CHU de Grenoble Alpes (Isère) :

Site de Grenoble

En tant que représentants des usagers, titulaires :

- Monsieur Raymond MERLE, présenté par l'association FRANCE REIN ;
- Madame Nathalie DUMAS, présentée par l'association des diabétiques de Haute-Savoie ;

En tant que représentants des usagers, suppléants :

- Monsieur Claude RACINET, présenté par l'association UFC QUE CHOISIR ;
- Madame Chloé CACAUD, présentée par l'association APF France Handicap ;

Site de Voiron

En tant que représentantes des usagers, titulaires :

- Madame Dany CAILLET, présentée par l'association RAPSODIE ;
- Madame Ghislaine BARRAL, présentée par la FNATH.

Article 3 : La durée du mandat des représentants d'usagers court jusqu'au 30 novembre 2025.

Article 4 : Le mandat des membres désignés en qualité de représentants des usagers au sein de la commission des usagers prend fin en cas de perte de la qualité de représentant membre d'une association agréée de représentants des usagers du système de santé, ou en cas de perte de l'agrément de l'association considérée.

Article 5 : Les membres de la commission, autres que le président, qui sont concernés par une plainte ou une réclamation ne peuvent siéger lorsque la commission délibère sur le dossier en cause. Un membre titulaire empêché ou concerné par une plainte ou une réclamation est remplacé par son suppléant.

Article 6 : Les membres de la commission sont astreints au secret professionnel dans les conditions définies aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal.

Article 7 : Les membres de la commission sont indemnisés au titre des frais de déplacement engagés dans le cadre de leur mission.

Article 8 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, ou de sa publication au recueil des actes administratifs pour les tiers, d'un recours :

- gracieux, auprès de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- hiérarchique, auprès de monsieur le ministre de la santé et de la prévention,
- contentieux, auprès du tribunal administratif compétent. Cette juridiction peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 9 : Le directeur de la direction inspection, justice, usagers de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes et le directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Fait à Lyon, le 5 juin 2023

Pour la directrice générale et par délégation,
La responsable du Pôle Usagers Réclamations

Gwënola BONNET